



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## redevance cynégétique

Question écrite n° 25203

### Texte de la question

M. Jean-Yves Le Drian attire l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur les problèmes posés par l'augmentation de 17 % des redevances cynégétiques dans le cadre du budget de l'Office national de la chasse pour 1999. En effet, cela risquerait d'avoir des conséquences immédiates en termes de diminution du nombre de permis, mais aussi en matière d'aide aux petites fédérations et de répartition de la redevance. C'est pourquoi il lui demande de lui préciser dans quel contexte cette décision a été prise. S'agit-il d'un rattrapage après une pause relativement longue dans l'évolution de ces redevances ? S'ensuivra-t-il une période de modération relativement durable, afin que la chasse puisse demeurer un loisir accessible au plus grand nombre ?

### Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, des questions relatives aux conséquences de la hausse des redevances cynégétiques. La presque totalité des présidents de fédérations départementales de chasseurs ont décidé le 12 octobre 1998, lors d'un congrès de leur association, de ne plus assurer la paye des gardes nationaux de la chasse et de la faune sauvage, ni les dépenses de fonctionnement des services départementaux de garderie et de ne plus loger ces services de l'Office national de la chasse dans des locaux fédéraux. En raison de cette attitude, la ministre a été conduite, dans l'urgence, à demander au directeur de l'Office national de la chasse d'assurer l'intégralité de ces paiements et de trouver de nouveaux locaux. Dans le cadre du budget voté le 16 avril 1999 par le conseil d'administration de l'Office national de la chasse, ces dépenses, nouvelles pour l'office, sont financées par une augmentation des redevances cynégétiques de 12 % et par prélèvement de 25 millions de francs sur les réserves de l'établissement qui seront reconstituées dans les budgets 2000 et 2001 de l'établissement. Les fédérations ont la possibilité de réduire les cotisations payées par les chasseurs puisqu'elles ne supportent plus aucune dépense relative aux services départementaux de garderie. Le transfert des charges afférentes à ces services pourrait ainsi demeurer globalement neutre pour les chasseurs. Les redevances cynégétiques ont progressé depuis une vingtaine d'années en connaissant certaines années de fortes augmentations qui n'ont pas été accompagnées par une plus forte baisse des effectifs de chasseurs. La baisse régulière du nombre des chasseurs est d'environ 2 % par an. Elle est probablement due à des facteurs sociologiques indépendants du coût d'accès à la chasse parmi lesquels, selon une étude conduite en 1992, les coûts administratifs (redevances, cotisations fédérales, assurances, ...) représentent moins de 10 % du budget annuel moyen du chasseur. La dotation destinée aux aides aux fédérations à faible effectif a été reconduite dans le budget de l'établissement pour 1999.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Yves Le Drian](#)

**Circonscription :** Morbihan (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 25203

**Rubrique :** Chasse et pêche

**Ministère interrogé** : aménagement du territoire et environnement

**Ministère attributaire** : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 15 février 1999, page 857

**Réponse publiée le** : 19 juillet 1999, page 4408